

Changement du mode de collecte

L'harmonisation se poursuit en 2019

La COR uniformise le mode de collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire. En 2019, l'harmonisation de la collecte des déchets se poursuit sur le territoire de la COR.

18 communes* vont être impactées par ce changement qui réside essentiellement dans l'optimisation des points de regroupement actuels et le passage à la collecte latérale.

La mise en place des points est en cours de définition en lien avec chacune des communes, en amont du changement effectif le 1er juin 2019 . Au quotidien, cela signifie pour vous que certains points de regroupements peuvent changer et être déplacés et que les bacs actuels pourront être remplacés. Une précaution à prendre : les sacs de plus de 50 litres ne pourront plus passer dans ces nouveaux bacs.

Toutes les informations pratiques sur demande à infotri@ouestrhodanien.fr à partir d'avril 2019.

[*] Amplepuis, Chambost-Allières, Chénelette, Claveisolles, Cours, Cublize, Grandris, Lamure-sur-Azergues, Meaux-la-Montagne Poule-les-Echarmeaux, Ranchal, Ronno, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Just-d'Avray, Saint-Nizier d'Azergues, Saint-Vincent de Reins, Thizy les Bourgs.

En assurant en régie la collecte sur le territoire, la COR souhaite réduire les coûts du service tout en optimisant le fonctionnement.

Les changements :

Collecte en points de regroupement :

- Pas de sacs au bord des routes.
- Pas de jour précis pour déposer. Dépôts à la convenance de chacun.
- Des lieux étudiés dans chaque commune, en accord avec chaque municipalité
- Moins de camions de collecte sur les routes

Un mode de collecte latérale :

- Des bacs de grande capacité
- Gain de temps pour la collecte
- Réduction des coûts environnementaux et financiers



Collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les DASRI dorénavant collectés en pharmacie

Depuis le 1er janvier 2016, la collecte se fait uniquement chez les pharmaciens référencés points de collecte. Dorénavant, il ne sera plus possible de déposer ces déchets en déchèterie car l'éco-organisme agréé financera à 100% le coût de cette filière par l'intermédiaire des pharmaciens.

1.4 millions de patients en auto traitement sont concernés par la production de DASRI.

Ce sont des personnes atteintes de pathologies se soignant seules sans l'intervention des professionnels de santé.

Sur le territoire de la COR, 12 pharmacies font office de points de collecte :

Pharmacie de Lamure-sur-Azergues

Pharmacie de Grandris

Poule-les-Echarmeaux : pharmacie des Echarmeaux

Saint-Vincent-de-Reins : pharmacie Lemeunier-Maginel

Pontcharra-sur-Turdine : Pharmacie de la Turdine

Tarare : Pharmacie Blanc, pharmacie Victor, pharmacie République, pharmacie Favre-Tranchard

Amplepuis : pharmacie Centrale, pharmacie Catala et pharmacie Barbason

Cours : pharmacie Goddard et pharmacie de la Place

Thizy les Bourgs : pharmacie Centrale (Thizy) et pharmacie Zanuth-Sarry (Bourg-de-Thizy)

<https://www.dastri.fr/>

Rapport annuel sur le service des déchets

2017

Retrouvez ci-dessous la synthèse du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2017 sur le territoire de la COR.